



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011

du Terrain d'Aventure

Présents : Daniel Dubi, Blaise Gauchat, Stéphane Marro, Cecilia Potier, Ariane Conus, Dominique Rosset, Véronica Stucky, Philippe Stucky, Alain Berberat, Samuel Roy, Laetitia Krummenacher, Caroline Aeby, Martin Schnorf et Daniel Wuarin

Excusés : Nicolas Noël, Virginie Moritz, Florence Turrian

1. Bienvenue aux personnes présentes

Daniel Dubi ouvre la séance à 19h15 et souhaite la bienvenue aux membres, aux membres du comité, aux vérificateurs des comptes et à l'équipe du Terrain. Il informe que le nouveau comité a traité de nombreux sujets, à savoir :

- la cabane en rondins,
- le nouveau site internet du Terrain d'Aventure,
- le nouveau programme avec les adolescents,
- la PUCQ,
- le projet du Terrain II à la Sallaz,
- l'ouverture du Terrain auprès des APEMS,
- la perspective d'une ouverture du Terrain plus tôt dans la saison et
- toutes les affaires courantes.

Il remercie toute l'équipe, les membres du comité, les personnes sortantes du comité, les personnes responsables de l'entretien et du nettoyage ainsi que le civiliste et le stagiaire pour leur engagement respectif au sein de cette Association et leur dévouement.

Il relève également les points en suspens. Certains points seront traités en dehors de l'assemblée générale. Aux points 8 et 10, il s'agit du budget 2011 et non de celui de 2012.

Enfin, il remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010

Le procès-verbal est à disposition pour celles et ceux qui souhaitent le consulter. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est adopté.

3. Election de 2 scrutateurs

Samuel Roy et Laetitia Krummenacher sont nommés scrutateurs pour la soirée.

4. Mot du comité

Blaise Gauchat fait un petit retour sur l'année écoulée. Il y a 15 mois, l'équipe cherchait un président. Daniel a accepté cette tâche et Blaise remercie sa présidence et sa disponibilité. L'année a été chargée avec le projet de la cabane en rondins. Daniel s'est rendu en Vercors pour rencontrer le fustier et a eu divers rendez-vous à ce sujet. L'assemblée applaudit Daniel pour son dévouement dans sa nouvelle fonction.

Enfin, il constate qu'il y a trois personnes présentes hors comité et animation. Il propose que les assemblées générales aient lieu le vendredi soir et que les enfants puissent être présents au Terrain.

5. Rapport de l'équipe d'animation

Caroline Aeby remercie tout le comité actif, généreux de leur personne et dynamique. L'année a été chargée avec la venue de la cabane en rondins. Elle souligne malgré cela la disponibilité et la motivation du comité ce qui a rendu agréable l'ambiance de travail.

La fréquentation reste un sujet délicat et l'année dernière l'équipe a été satisfaite car il y a eu peu de refus. Cela est certainement dû au fait qu'il n'y a pas eu de publicité. Pour cette année, elle informe qu'il y a beaucoup de nouveaux membres.

6. Rapport des comptes 2010

Stéphane Marro informe des chiffres du bilan du rapport d'activités 2010. Il souligne que l'Association fait paraître un bénéfice de fr. 159.85. Il précise que le chiffre sous le libellé « Créanciers » concerne le total des factures 2010 payées en 2011. Le compte intitulé « Dépôt de clefs » va disparaître dans le courant de l'année 2011. Les provisions vont diminuer tout au long de l'année 2011. Les comptes ont été examinés et acceptés par les vérificateurs.

7. Rapport des vérificateurs des comptes

Daniel Wuarin présente les comptes 2010 et informe l'assemblée de la concordance exacte entre les chiffres et les pièces justificatives y relatives.

Les éléments constitutifs du bilan, dont le total s'élève à fr. 96'307.50, ont été examinés avec soin le 9 mai 2011, en présence de la secrétaire-comptable Erina Aiello. L'exercice 2010 présente un bénéfice de fr. 159.85.

Martin Schnorf constate que la tenue de la comptabilité est très satisfaisante. Il y a une transparence totale sur la distribution des comptes.

Enfin, Daniel remercie les vérificateurs des comptes pour leur fidélité et leur régularité.

À la demande des vérificateurs, l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes et en donne décharge au comité et aux vérificateurs des comptes.

8. Présentation du budget 2011

Stéphane énumère les différents chiffres du budget des comptes et informe un déficit de fr. 5'300.-. Il relève que le document distribué est un budget et que les chiffres présentés sont là que pour donner une estimation annuelle.

Daniel se renseigne sur les subventions monitorat et fonctionnement.

Martin rappelle le rôle de la vérification. Il informe en outre qu'il y a une bonne communication avec Stéphane et que les discussions entre eux sont passionnantes.

Daniel remercie Stéphane pour son travail au sein de l'Association.

9. Cotisations 2012

Les cotisations 2011 varient entre fr. 80.- et fr. 200.-. Des discussions ont eu lieu sur le statu quo. C'est une bonne fourchette qui est peu négociée.

Stéphane informe que les montants ne changent pas pour 2012, soit fr. 80.- à fr. 200.- pour les lausannois et fr. 100.- à fr. 200.- pour les non-lausannois. Le montant de fr. 50.- est demandé pour les groupes (APEMS) puis, après 3 fois le montant payé de fr. 50.-, cela vaut un abonnement pour l'année.

Après demande de Véronica Stucki, Samuel informe que les cotisations sont une des entrées d'argent au sein de l'Association. Pour le fonctionnement usuel c'est suffisant. Pour le surplus, il y a une recherche de fonds et des provisions à créer.

Erina lance le débat à savoir si un geste peut être fait pour les enfants des membres du comité et pour les collaborateurs de l'Association. En son temps, il y avait de la gratuité. C'est l'assemblée générale qui fixe les montants des cotisations. Daniel pense que si une personne souhaite être membre d'une association, il faut payer une cotisation pour en être membre. Caroline propose de faire un tarif réduit pour le comité. Cette solution n'est pas envisageable.

Véronica propose qu'il y ait un tarif réduit pour les employés de l'Association car ce sont des employés et qu'il pourrait s'agir d'une prestation de l'engagement de l'emploi. Ce serait un moyen pour fidéliser l'employé.

Un vote a lieu pour un tarif réduit pour les employés : 2 voix pour, 5 voix contre, pas d'abstention. Ce point est rejeté.

10. Adoption des comptes 2010, budget 2011 et cotisations 2012

L'adoption des comptes 2010 et budget 2011 sont acceptés à l'unanimité : 7 voix sur 7, aucune abstention. Les cotisations 2012 restent inchangées.

11. Elections au comité

Ariane Conus se présente comme nouveau membre du comité. Elle est maman de trois enfants âgés de 3 à 10 ans. Elle a terminé son mandat de présidente auprès d'une halte de jeux. Elle se présente également en tant que membre de la PUCQ.

Elle est acceptée à l'unanimité au comité : 6 voix sur 6, aucune abstention. Daniel lui souhaite officiellement la bienvenue et un long parcours au sein du comité.

12. Elections des vérificateurs des comptes

Les statuts leur permettant de poursuivre leur tâche, les vérificateurs Daniel Wuarin et Martin Schnorf acceptent de se représenter. Ils sont réélus par l'assemblée générale à l'unanimité : 6 voix sur 6, aucune abstention.

13. Cabane en rondins

Samuel souligne que selon lui la cabane en rondins est trop petite, ou plus précisément trop étroite pour tenir une assemblée générale.

Il remémore l'historique du wagon Lausanne-Ouchy qu'aurait dû bénéficier le Terrain d'Aventure et, en échange, des rondins ont été proposés à la place par la commune de Villars-de-Lens.

Samuel décrit l'aménagement intérieur en informant qu'au fond de la cabane se trouve le matériel de l'ancienne cabane d'Alibaba et que de l'autre côté un coin établi et une armoire de rangement ont été installés. Financièrement, la Loterie Romande a fait un don de fr. 100'000.-. Ce gros montant comprend la plateforme, les travaux de menuiserie, etc. Les rondins de la cabane ont été offerts par la commune de Villars-de-Lens. Il reste encore quelques petits travaux d'habillement.

14. Terrain II

Laetitia informe que le Terrain II se verra à La Sallaz. La Ville de Lausanne a fait part que l'annexe du Terrain d'Aventure ne lui serait plus disponible car une école allait se construire. Le comité et l'équipe ont essayé de réactiver la promesse de la commune pour trouver un autre terrain. Une animation à la place Saint-François a été mis en place et l'équipe a demandé aux passants de donner des idées pour l'emplacement d'un deuxième Terrain d'Aventure en Ville de Lausanne. Ces opinions ont suivi l'idée de proposer en attendant un Terrain éphémère à la place du Tunnel. La Municipalité s'est intéressée au concept du Terrain d'Aventure et s'est investie dans le projet. Aujourd'hui, Mme Papaux dépose une note à la Municipalité qui permettra d'avoir des crédits pour débloquer le projet. Une moitié de terrain sera en zone Terrain d'Aventure, l'autre moitié sera en zone publique. A noter que les habitants de La Sallaz connaissent le concept de la place du Tunnel et sont ravis d'avoir ce même genre de projet se réaliser dans leur quartier.

15. Propositions individuelles et divers

Véronica se demande dans quelle mesure les habitants de Pierrefleur pourraient avoir un moyen d'accès pour le weekend au Terrain d'aventure. L'idée serait de pouvoir utiliser le Terrain pour des fêtes de famille ou autres occasions pour les habitants du quartier.

Daniel informe que ce concept se réalisera à la Sallaz car il y aura une zone publique et une autre zone privée pour le Terrain d'Aventure. M. Modoux du Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne a été interpellé à ce sujet concernant le Terrain d'Aventure de Pierrefleur et il a été répondu que ce dernier est un terrain privé et non ouvert au public.

Samuel souligne également qu'il en va de la sécurité des usagers. Daniel propose de demander à la FASL la possibilité d'animer le Terrain le weekend mais en présence de quelques personnes de l'équipe d'animation.

Martin informe que l'Association est une association à but non lucratif. Si le Terrain d'Aventure souhaite ouvrir le lieu à un large public, il faudra modifier le règlement et les statuts de l'Association.

Daniel propose de mettre ce point à un ordre du jour du comité.

Sur interpellation de Martin, Daniel lui communique que l'animation du Terrain éphémère est organisée par la Ville de Lausanne.

Daniel Dubi clôt la séance à 20h20 et remercie les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée générale.

Prise de notes : Erina Aiello